

La clinique est joignable par téléphone tous les jours entre 9.00 et 16.30 heures. En dehors de ces horaires, vous pouvez consulter un médecin via le service d'assistance des médecins généralistes (Anusanse@post.nl).

Votre médecin de famille et l'assurance maladie ne seront pas informés de votre traitement dans la clinique. Vous recevrez une lettre avec des informations sur votre traitement. Vous pourrez la remettre vous-même à votre médecin de famille.

Le suivi

Il est nécessaire, après quatre semaines, de vérifier si le traitement a réussi.

Ce contrôle pourra être effectué par votre médecin de famille ou par un médecin de la clinique.

Il faut toujours faire un test de grossesse pour établir qu'il n'y a plus présence d'hormone de grossesse.

Il n'est pas judicieux de déjà faire un test de grossesse dans les 3 semaines après le traitement, étant donné qu'alors, l'hormone de grossesse est généralement encore présente.

Au cas où se produiraient des problèmes d'acceptation, nous vous conseillons de contacter notre clinique ou votre médecin de famille. Ces problèmes peuvent également se produire longtemps après le traitement. Dans ce cas, il est également conseillé de demander de l'aide.

Pour finir, nous vous signalons que nous vous saurions gré de nous informer de vos éventuelles réclamations. Vous pouvez adresser votre réclamation à la clinique ou par écrit à la commission des réclamations. Vous trouverez l'adresse sur le panneau d'affichage dans la salle d'attente.

Les frais

Si vous habitez aux Pays-Bas, l'interruption de grossesse est gratuite. Les frais sont remboursés en vertu de la loi néerlandaise sur l'assurance frais médicaux spéciaux (AWBZ).

Si vous ne résidez pas aux Pays-Bas, vous pourrez obtenir des renseignements sur les frais à la clinique.



CENTRE DE SANTÉ SEXUELLE DU NORD DES PAYS-BAS STIMEZO / SGNN

Radesingel 11, NL-9711 ED
Groningen tél. : +31(0)50 313 22 50
www.csgnn.nl

Vous trouverez davantage d'informations sur notre site
Web : www.csgnn.nl

Si vous êtes enceinte et que vous ne désirez pas que cette grossesse arrive à terme, vous pourrez faire pratiquer un avortement. Dans notre clinique, ce traitement peut avoir lieu jusqu'à 13 semaines après le premier jour des dernières règles.

Jusqu'à 16 jours de retard (nombre de jours que vous attendez vos règles), on pratiquera une interruption volontaire de la grossesse par curetage aspiratif = un avortement précoce sans délai de réflexion légal prescrit.

Ce traitement est couramment possible à partir du 12^e jour de retard.

Si vous avez **plus de 16 jours de retard**, la loi néerlandaise relative à l'interruption de grossesse exige **"un délai de réflexion"** de 5 jours entre la première entrevue avec un médecin, lorsque vous faites part de votre intention d'interrompre la grossesse, et le jour du traitement. Pour demander une telle entrevue et la lettre d'adressage, vous pouvez prendre rendez-vous avec votre médecin de famille ou avec notre clinique.

Nous fixerons une date pour le traitement directement après ce premier contact avec le médecin de famille ou **si vous avez un rendez-vous pour le traitement et que vous ayez une perte de sang avant cette date, nous vous conseillons de nous consulter par téléphone.**

Le traitement

Lors du **curetage aspiratif** l'utérus est vidé de son contenu par aspiration à l'aide d'une fine sonde introduite par le vagin dans la cavité utérine. Vous n'aurez pas d'anesthésie générale, mais une anesthésie locale. Le traitement dure environ 10 minutes, avec des crampes importantes dans les deux dernières minutes. Généralement, celles-ci disparaissent rapidement après le traitement. Vous resterez environ une demi-heure dans la salle de repos.

Vous recevrez dans la clinique de plus amples informations sur les détails de la méthode de traitement ; vous pouvez aussi consulter le site Web.

Première entrevue et examen

Après la réception et l'enregistrement aura lieu une entrevue avec un médecin ou une infirmière pour parler de votre décision et vous informer sur les méthodes de traitement possibles. Vous pourrez poser toutes vos questions et décider ensuite si vous désirez faire aboutir le traitement, et de quelle manière.

Une attention particulière sera accordée au moyen anticonceptionnel que vous désirez utiliser dans l'avenir. Un stérilet peut (le plus souvent) être mis en place directement après un curetage.

Le médecin réalisera une échographie (vaginale) et un examen interne pour déterminer la durée exacte de la grossesse.

Si la grossesse n'est pas encore (bien) visible, le traitement sera reporté de 1 à 2 semaines.

Si le traitement ne peut pas s'effectuer dans notre clinique ou si vous décidez de mener votre grossesse à terme ou que vous ayez des doutes, nous vous aiderons à trouver l'aide nécessaire.

Ce qu'il faut emporter à la clinique

- une carte d'assurance maladie valide ou un document attestant que vous vivez aux Pays-Bas, tel qu'un extrait du registre de la population
- si possible, la lettre du médecin de famille
- si possible, des informations sur votre groupe sanguin
- si vous souhaitez un curetage : une chemise de nuit ou un long tee-shirt, slip(s), serviettes hygiéniques (pas de tampons), serviette et gant de toilette, socquettes de rechange ou mules. Éventuellement quelque chose à manger.

Si vous souhaitez que quelqu'un vous accompagne pour vous soutenir, cela est toujours possible.

Dans la salle de repos, la présence masculine n'est malheureusement pas possible, et ce, pour préserver la vie privée des femmes qui s'y trouvent.

Retour à la maison

après le traitement

Il est déconseillé de conduire une voiture ou de faire du vélo.

Nous vous conseillons de rester tranquille le(s) jour(s) de traitement et le jour suivant, et d'éviter tout effort physique important dans la première semaine.

Perte de sang et douleurs abdominales

La perte de sang est très variable après une interruption de grossesse. Elle peut être plus importante que celle de règles normales, pouvant durer plus longtemps. Il se peut que vous n'ayez pas de saignement, ou que vous ayez seulement des pertes brunâtres pendant quelques semaines.

Il est normal d'avoir des crampes semblables aux douleurs menstruelles après le traitement. Parfois, elles sont intenses. Vous pouvez prendre un analgésique (paracétamol ou ibuprofène).

Vous pouvez vous attendre à avoir les premières règles 4 à 6 semaines après le traitement.

Après le traitement, on donne généralement un antibiotique par mesure de précaution pour limiter le risque d'infection.

Ce qu'il ne faut pas faire :

Après le curetage aspiratif, vous ne pourrez pas utiliser de tampons, ni avoir de rapports sexuels vaginaux, ni nager / vous baigner (la douche est autorisée) pendant une semaine.

Contraception

Si vous avez opté pour la pilule comme méthode contraceptive, vous commencerez à la prendre, en cas de curetage aspiratif, le jour du traitement .

Douleurs et crampes

Les nausées et la sensation de tension au niveau des seins, disparaissent en quelques jours.

Vous devrez tenir compte de l'apparition éventuelle d'un sentiment d'apathie, de labilité ou de fatigue, en raison de ce brusque changement hormonal.

Troubles atypiques

Nous vous conseillons de contacter notre clinique ou votre médecin de famille :

- si vous avez des pertes de sang importantes ou si la douleur est beaucoup plus forte que pendant vos règles normales.
- si vous avez plus de 38,5° de fièvre